

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
COMMUNE DE BIEUJAC

Arrêté du 25 novembre 2025
A-CIR N° 2025-013

ROUTE DE JEAN GROS
TRAVAUX D'EXTENSION RESEAU ELECTRIQUE BT

LE MAIRE DE BIEUJAC

VU le Code de la route,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-3,

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes, modifié par arrêtés successifs,

VU la demande en date du 24 novembre 2025 de NGE ENERGIES SOLUTIONS implanté à DARDILLY (69134) représenté par M. Christopher EVANO, chargé d'effectuer des travaux de pose de poteaux électriques Route de Jean Gros, sur la Commune de BIEUJAC

CONSIDERANT qu'il est nécessaire, pendant la durée de ces interventions, de réglementer la circulation publique

ARRÊTE

ARTICLE 1 - A compter du **1^{er} décembre 2025 et jusqu'au 12 décembre 2025**, la circulation et le stationnement sur la Route de Jean Gros seront interdits

ARTICLE 2 - La fourniture, la pose et la maintenance de la signalisation seront assurées par les soins de l'entreprise.

ARTICLE 3 - Le présent arrêté sera affiché dans la Commune de BIEUJAC par les soins du Maire.

ARTICLE 4 -

Monsieur le Maire BIEUJAC,

Monsieur le Chef d'escadron commandant le Groupement de Gendarmerie de LA RÉOLE,

Monsieur EVENO de l'entreprise NGE ENERGIES SOLUTIONS,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à BIEUJAC, le 25 novembre 2025

Le Maire,

Frédéric BIRAC

